

**Avis n° 2010/12-04 relatif à l'habilitation de  
l'Université de Technologie de Troyes (UTT)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé  
(en complément de l'Avis n° 2010/04-05)**

Objet :

D : habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par l'Université de Technologie de Troyes (UTT)
- Vu le rapport établi par Pierre Fleischmann (rapporteur principal), Dominique Pareau, Maurice Pinkus (membres de la CTI), Louis Ros (expert), Gaétan Le Bodic (expert élève), et présenté lors de la séance plénière du 13 avril 2010
- Vu l'Avis n° 2010/04-05 relatif à l'habilitation de l'Université de Technologie de Troyes (UTT) à délivrer des titres d'ingénieur diplômé
- Vu le rapport établi par P. Fleischmann (rapporteur principal) et Georges Beaume (membre de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 14 décembre 2010

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

L'Université de Technologie de Troyes (UTT) délivre le titre d'ingénieur diplômé dans quatre spécialités : « systèmes d'information et télécommunications », « systèmes industriels », « systèmes mécaniques » et « matériaux » au titre de la formation initiale sous statut étudiant et au titre de la formation continue.

Lors du dernier examen (Avis n° 2010/04-05), les 4 spécialités sont habilitées pour une durée de six ans à compter de la rentrée 2010.

En revanche, la CTI n'a pas donné pas un avis favorable à la création à Nogent en Haute Marne, d'une nouvelle spécialité « Procédés et mise en œuvre des matériaux », ouverte à l'apprentissage et à la formation continue. La CTI a demandé un dossier complémentaire en vue de l'ouverture de cette formation.

L'objet de la demande de l'établissement est l'habilitation de cette formation sur la base du complément demandé par la CTI.

**1/ Formation (rappel)**

L'objectif (voir l'Avis n° 2010/04-05) est de former des ingénieurs destinés au secteur de la conception et de la production manufacturière capables d'assurer l'adéquation fonctionnelle et économique des matériaux utilisés dans des composants mécaniques à forte valeur ajoutée, sur l'ensemble du cycle de vie (de la conception au recyclage)

## **2/ Synthèse de l'évaluation**

Lors du précédent examen en avril 2010, la Commission avait demandé «un dossier précisant l'ancrage avec l'environnement industriel local, le couplage des enseignements de base avec la maison mère, les modalités d'initiation à l'innovation par la recherche. Le dossier devra aussi permettre de préciser les compétences acquises en entreprise et leurs modalités de validation».

L'UTT a globalement répondu aux demandes en présentant une maquette pédagogique améliorée et un renforcement de la formation des apprentis sur le site de Troyes. Elle a également modifié l'intitulé du diplôme.

La CTI a noté **les points forts** de la formation :

- une forte motivation de tous les acteurs impliqués dans le projet, enseignants chercheurs de l'UTT, entreprises, collectivités locales
- un soutien appuyé des politiques et des entreprises, avec des financements importants
- un bassin industriel qui a la capacité et la volonté d'embaucher ces apprentis, et une implication à l'international qui est réelle
- la volonté de créer une antenne d'enseignement et de recherche à Nogent et pas seulement une antenne de formation
- la proximité du pôle Nogentech, du CRIT « Matériaux, dépôts et traitement de surface » et des problématiques de R et D liées à ces structures
- des coûts de vie certainement beaucoup plus abordables que dans les grandes villes universitaires

Et ses **points faibles**

- un environnement universitaire inexistant
- une petite ville qui ne pourra pas assurer l'animation culturelle d'une grande métropole universitaire
- les contacts entre ces apprentis et la "maison mère" qui ne sont décrits qu'au niveau académique, et qui restent localisés au tout début de la première année et au premier semestre de la troisième année (ces apprentis pourraient aussi être concernés par la vie étudiante de l'UTT)

La CTI note comme très positif la volonté de l'UTT d'implanter une activité de recherche sur le site de Nogent, gage d'un environnement scientifique et d'une sensibilisation à la recherche pour les apprentis. Dans le même temps, elle s'interroge sur la pérennité d'une activité de recherche dispersée, alors que la politique actuelle est davantage le rapprochement et la mise en synergie des équipes de recherche.

Elle estime par ailleurs encore insuffisante la durée de présence des apprentis sur le site de Troyes, qui se justifie surtout en début de cursus lors des acquisitions des bases scientifiques et techniques.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** à l'habilitation de l'Université de Technologie de Troyes, **pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes*, spécialité Matériaux et mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti

La formation aura lieu à Troyes et sur le site de Nogent (Haute- Marne)

La CTI **recommande à l'UTT** pour sa formation :

- De renforcer le lien entre l'antenne de Nogent et la maison mère tout au long de la formation,
- De veiller à conserver le lien étroit entre le CRIIT, la technopole Nogentech et l'antenne de l'UTT à Nogent,
- De favoriser les sujets de projets en liaison étroite avec les besoins des entreprises du site,
- De veiller à la qualité du recrutement.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 décembre 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 janvier 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD